Présentation des dispositifs d'aides directes aux exploitations agricoles (2025)

Dispositifs	Intitulé du dispositif	Modalités de l'aide
Parrainage	Allocation supplémentaire pour les stagiaires ayant un projet d'installation hors cadre familial	Allocation de 300 € par mois pour une durée de 6 mois max (en complément aide d'Etat).
Aide à l'installation	Dotation pour des agriculteurs s'installant sur des projets agri-ruraux innovants hors cadre familial	Dotation de 2 000 € complétant l'aide d'Etat + 600€ de bonification si adhésion CUMA.
Diversification et qualité des produits agricoles	Aide pour la mise en place d'ateliers de production sous signe officiel de qualité, ou sur de petites filières, ou d'élevage de races menacées, ateliers de transformation à la ferme, vente directe, accueil social et pédagogique.	• Le taux d'aide est de 25% des investissements éligibles. Taux d'aide maxi 40 %. • Bonifications : o de 15% pour les JA ou avec labellisation AB o de 10 % pour les autres SIQO (Label rouge, AOP, IGP, STG), ou races menacées ou apiculture o de 15% pour les projets collectifs • Aide plafonnée à 40 000 € par bénéficiaire, pour une période de trois ans • Plancher : 6 000 € HT, plafond 60 000 € HT de dépenses éligibles.
Autonomie des ressources	Aide à l'installation de dispositifs d'économie d'énergie	• Pré-refroidisseur et récupérateur de chaleur : aide de 40% (50% JA) sur plafond de 3000 € HT ou 5 000 € HT suivant type de matériel.
Conversion aux systèmes herbager et agrobiologique	Prise en charge du diagnostic et de l'accompagnement technique pour l'évolution du système de production.	• 80% d'aide (100% pour JA) sur un plafond de dépenses éligibles de 3 000 € HT.
Séchage en grange	Aide aux investissements liés à la mise en œuvre de la conversion du système de production	• Séchage en grange : 40 % d'une dépense éligible plafonnée à 75 000 € HT. • Auto-chargeuse à foin : 40 % d'une dépense éligible plafonnée à 50 000 € HT. Prise en charge du coût de l'étude de faisabilité technico-économique à hauteur de 40 %.
Echanges amiables	Participation au financement d'échanges amiables de terres agricoles, établis par un acte notarié, favorisant les systèmes herbagers ou permettant la protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	• Prise en charge des frais HT de notaire et/ou d'arpentage relatifs à l'échange. • Taux de subvention est de 80% pour des échanges bilatéraux et de 100% pour des échanges multilatéraux. • Plafond d'aide de frais d'actes notariés à 1 000 € par co-échangiste.
Aide à la relance des exploitations agricoles	Soutien aux agriculteur.rices confronté.es à des difficultés sociales avérées. Prise en charge d'une prestation de suivi technico-économique.	• Aide sociale aux agriculteur.rices : 1 280€ • Suivi global pendant 3 ans : 1 500€ - aide versée en 3 fois au prestataire
Agriculture et biodiversité	Soutien aux investissements pour l'aménagement et l'acquisition de matériels spécifiques liés à l'amélioration de la présence, de la gestion et de la fonctionnalité de la biodiversité (faune, flore, habitat…) au sein du parcellaire de l'exploitation agricole.	• 80 % du montant HT des investissements éligibles, 40% pour les équipements productifs • Plafond de dépenses liées au diagnostic : 1 500 € ; au suivi technique : 500€ • Plafonds de dépenses pour certains équipements. • Aide minimum et maximum : Plancher de 2 400 € - Plafond de 20 000 €

CA001303-CP 19/05/25-AIDE A LA RELANCE

Commission permanente

Date du vote : 19-05-2025

Objet :

Observation :

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Dossiers de l'édition

HEE02619	HEE02619-25-DENIS NICOLAS-GAEC DE LA HAUDAIRIE-AIDE SOCIALE
HEE02620	HEE02620-25-LEBOSSE DAVID-GAEC DE LA HAUDAIRIE-AIDE SOCIALE
HEE02621	HEE02621-25-THOMAS FABRICE-AIDE SOCIALE

Nombre de dossiers 3

CA001303-CP 19/05/25-AIDE A LA RELANCE

Référence Progos : CA001303
Nombre de dossier : 3

AIDE A LA RELANCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES - Fonctionnement

IMPUTATION : 2025 AGRIF003 1 65 6318 65742 0 P431

PROJET :

Nature de la subvention :

DENIS NICOLAS — 2025

181 LA HAUDAIRIE 35450 MECE

PAR13655 - D35143827 - HEE02619

Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Mece	*Mandataire* **- Denis nicolas**	une aide sociale dans le cadre du dispositif de soutien aux agriculteurs en difficulté du Département d'Ille et Vilaine			€	FORFAITAIRE	1 280,00 €	1 280,00 €	

LEBOSSE DAVID — 2025

2 LE VAL 35210 COMBOURTILLE

PAR13656 - D35143828 - HEE02620

Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Mece	*Mandataire* **- Lebosse david**	une aide sociale dans le cadre du dispositif de soutien aux agriculteurs en difficulté du Département d'Ille et Vilaine			€	FORFAITAIRE	1 280,00 €	1 280,00 €	

THOMAS FABRICE — 2025

1 LE PLESSIS SAINT JEAN SUR COUESNON 35140 RIVES DU COUESNON

PAR13657 - D35143834 - HEE02621

Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rives du couesnon	*Mandataire* **- Thomas fabrice**	une aide sociale dans le cadre du dispositif de soutien aux agriculteurs en difficulté du Département d'Ille et Vilaine			€	FORFAITAIRE	1 280,00 €	1 280,00 €	

Total pour l'imputation : 2025 AGRIF003 1 65 6318 65742 0 P431			**3 840,00 €**	**3 840,00 €**	

CA001303-CP 19/05/25-AIDE A LA RELANCE

Référence Progos : CA001303
Nombre de dossier : 3

Total général :			**3 840,00 €**	**3 840,00 €**	

Eléments financiers

Commission permanente

du 19/05/2025

N° 50782

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°30423	APAE : 2025-AGRIF003-1 AIDE AUX AGRICULTEURS EN DIFFICULTE		
Imputation	**65-6318-65742-0-P431** Entreprises		
Montant de l'APAE	160 000 €	**Montant proposé ce jour**	**3 840 €**

TOTAL	3 840 €